

Projet de loi « Cration et Internet » Les droits d'auteur des journalistes sacrifis ?

Deux deputes UMP, Mme Marland-Militello et M. Kert, viennent de deposer un amendement au projet de loi « Cration et Internet » concernant les droits d'auteur des journalistes. L'amendement a t adopte par la commission des affaires culturelles  quelques jours du rexamen du projet de loi  l'Assemble nationale.

L'amendement, qui ressemble trangement  celui qui avait t depos au Snat par M. de Broissia en plein cur de l't, reprend tous les arguments patronaux exposs par le SPMI et le SPQR dans le rapport de Mme Giazz et au cours des Etats gnraux de la presse crite. C'est  dire qu'il rpond  toutes les exigences patronales et, au bout du compte, nie les ncessaires protections sur les uvres des journalistes dans un contexte de marchandisation de l'information.

Il organise une cession des droits aux employeurs sans reprendre les garanties et contreparties prvues dans le Livre Blanc : cession des droits en contrepartie du salaire  la seule publication de presse et pour une priodicit limite, nouvelle rmunration au-del de cette priode, barme minimal de pige pour l'image fixe et distinction entre les uvres de commande et les uvres prexistantes.

Les Assises de la Cration Salarie, runissant les syndicats de journalistes (SNJ, SNJ-CGT, USJ-CFDT, SJ-CFTC et SJ-FO), des associations de photographes (FreeLens, UPC), et les socits d'auteurs (SCAM et SAIF), tiennent  rappeler les engagements du Prsident de la Rpublique de soutenir le projet de loi labor par des reprsentants des journalistes et des reprsentants d'diteurs en prsence des socits d'auteurs dit « Livre blanc ». Ce projet de loi est le compromis ultime auquel ont abouti les deux parties.

Le Livre blanc est un projet quilibr qui prend en compte et s'attache  respecter les intrts de chacun dans le nouvel environnement numrique.

Les membres des Assises de la Cration Salarie seront trs attentifs  l'attitude du gouvernement et au contenu de l'amendement qu'il doit lui-mme proposer, comme il s'y est engag devant eux. Ils s'opposeront fermement  tout amendement, romptant l'quilibre que les reprsentants des journalistes et les reprsentants des diteurs de presse ont su dgager.